



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

20 décembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond tenue par visioconférence, le lundi 20 décembre 2021 à 18 h 30, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, André Bussière, Clifford Lancaster et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**  
**Le 20 décembre 2021 à 18 h 30**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration - Direction générale
  - 3.1 Règlement numéro 294 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022 et fixant les conditions de perception - Adoption
  - 3.2 Règlement numéro 295 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Annulation
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

**1. - OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La présente séance se tient par visioconférence et un enregistrement audiovisuel de celle-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité, afin de respecter l'arrêt numéro 2020-090 du ministère de la Santé et des Services sociaux, du 11 novembre 2020, puisque de nouvelles normes viennent d'être imposées par le Gouvernement du Québec.

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

2021-12-20-01 E



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

2021-12-20-02 E **3.1 - Règlement numéro 294 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022 et fixant les conditions de perception - Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le Règlement numéro 294 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

**3.2 - Règlement numéro 295 déterminant les règles de contrôle et de suivi budgétaire - Annulation**

Ce règlement est annulé puisque lesdites règles de contrôle et de suivi budgétaires ont été stipulées et décrétées par le règlement numéro 288 adopté le 7 juin 2021.

2021-12-20-03 E **4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 42, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général  
et secrétaire-trésorier